MUNICIPALITÉ DES CÈDRES

MRC de Vaudreuil-Soulanges 9 avril 2019

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9 avril 2019 à 19h30 à l’Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

**Présences :**

Les conseillers Mme Aline Trudel, MM. Michel Proulx, Serge Clément, Bernard Daoust, Louis Thauvette et Marcel Guérin, sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

**Sont également présents :**

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance et Mme Chantal Primeau, adjointe administrative à la direction générale et greffe

Ayant constaté le quorum, le président d’assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

**2019-04-136 Adoption de l’ordre du jour**

*Le point suivant est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal :*

*7.1 Pelouse Experts : octroi du contrat pour un service de tonte de gazon et entretien des espaces verts pour l’année 2019 et 2 années d’option (2020-2021)*

Il est proposé par Serge Clément

Appuyé par Michel Proulx

Et résolu

*Modification - 14 mai 2019*

*La demande relative à l’ajout de points à l’ordre du jour de la séance tenante adressée par le conseiller, M. Bernard Daoust est refusée par le président d’assemblée, M. Raymond Larouche.*

*M. Larouche précise que les nouveaux sujets doivent faire l’objet de discussion en séance préparatoire avant d’être amenés en séance publique.*

D’ADOPTER l’ordre du jour modifié de la séance ordinaire du 9 avril 2019 comme suit:

**Moment de réflexion**

**Présentation du rapport financier des vérificateurs au 31 décembre 2018**

1. **Ordre du jour**

1.1 Adoption de l’ordre du jour de la séance ordinaire du 9 avril 2019

1. **Adoption du procès-verbal**

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2019

**3. Affaires financières**

3.1 Acceptation des comptes du 21 mars au 10 avril 2019

3.2 Acceptation de la liste des bons de commande du 13 mars au 1er avril 2019

3.3 Demandes de subventions, financement et autre

3.3.1 Diocèse de Valleyfield : souper bénéfice annuel des œuvres de l’Évêque de Valleyfield

3.3.2 École R & D Éthier : levée de fond / démonstration d’art martiaux au profit de la Fondation de l’Hôpital du Suroît

3.3.3 École Marguerite-Bourgeoys :

3.3.3.1 Demande de fermeture de la rue St-Joseph pour événement humanitaire

3.3.3.2 Demandes diverses pour la tenue d’un duathlon

3.3.4 Piste cyclable Soulanges : contribution annuelle à l’entretien de la piste cyclable

3.3.5 Mlle Laurence Lavigne: équipe féminine de hockey / Politique de subvention à l’élite – volet sportif

3.3.6 Journée Corvée printanière / Jour de la terre

3.3.7 Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d’Hydro-Québec : autorisation de signature

3.4 Dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs au 31 décembre 2018 / auditeur

**4. Urbanisme et environnement**

4.1 Plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées

2088, chemin du Fleuve – lots 2 047 412 et 2 047 169

815, chemin du Fleuve – lot 2 047 738

1234 – 1238, chemin du Fleuve – lot 2 048 260

6, rue Saint-Paul – lot 2 047 316

658, chemin Saint-Féréol – lot 2 047 844

4.2 Demande de dérogation mineure

4.2.1 157, rue des Mésanges / agrandissement, marge latérale et largeur totale d’une maison mobile – lot 2 047 145

 4.2.2 1154, chemin Saint-Féréol / marge avant (lot 2 047 795)

4.3 Commission de protection du territoire agricole : demande d’autorisation pour une utilisation autre que l’agriculture (relocalisation d’une structure de télécommunications TÉLUS) – 560, chemin Saint-Grégoire - lot 3 271 321

4.4 Nature-Action Québec : offre de services professionnels relative à l’accompagnement et sensibilisation des citoyens dans le cadre de la collecte des matières organiques

**5. Règlements**

5.1 BC2 : mandat pour l’élaboration d’un règlement de contrôle intérimaire et la révision du règlement sur le plan d’urbanisme

5.2 Annulation du règlement numéro 395-9-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de préciser certaines dispositions relatives à l’affichage

5.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d’emprunt numéro 437-2019 décrétant un emprunt de 178 000$ pour l’aménagement du parc Émile

5.4 Adoption du règlement numéro 304-11-2019 modifiant le règlement du plan d’urbanisme numéro 304-2008 et ses amendements afin de modifier les conditions d’implantation industrielle par la création du Parc industriel régional des Cèdres

**6. Affaires municipales**

6.1 Abrogation de la résolution numéro 2019-02-64 : contestation du rapport de l’analyse de conformité du premier projet de règlement numéro 395-9-2018 en date du 1er février 2019 déposé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges

**7. Infrastructures et travaux publics**

7.1 Pelouse Experts : octroi du contrat pour un service de tonte de gazon et entretien des espaces verts pour l’année 2019 et 2 années d’option (2020-2021) ***(POINT REPORTÉ)***

7.2 Hydra-Spec : mandat d’inspection des bornes d’incendie et rapport de résultats

**8. Services des loisirs, culture et vie communautaire**

8.1 Modification de la Politique de subvention pour activités sportives

8.2 Horaire des heures de service et d’ouverture de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour l’année 2019

8.3 Protocole d’entente relatif aux tarifs préférentiels à l’utilisation du Parc régional des Îles de St-Timothée et la navette fluviale Les Cèdres/ Salaberry-deValleyfield : autorisation de signature

8.4 Demande d’autorisation au ministère des transports du Québec pour l’aménagement d’une piste cyclable reliant le secteur Lucerne au secteur Haut-Chamberry sur l’emprise de la route 338

8.5 Modification du Programme d’aide financière pour parents de nouveau-nés

8.6 Ajout de 5 heures / semaine au poste d’animation à la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour la période estivale du 25 juin au 15 août 2019

**9. Ressources humaines**

9.1 Embauche de M. Marc-André Hébert à titre de journalier/ouvrier temporaire au Service des travaux publics

9.2 Embauche de M. Nicolas Lebeau à titre de capitaine de la navette fluviale pour la saison 2019

9.3 Embauche de M. Alexandre Chiasson à titre de matelot de la navette fluviale pour la saison 2019

9.4 Embauche saisonnière de Mme Émilyanne Gagnon-Tremblay à titre d’aide-animatrice au Service des loisirs et à la bibliothèque

**10. Divers et correspondance**

**Parole au Conseil**

**Levée de la séance ordinaire**

**2019-04-137 Adoption du procès-verbal de la séance du 19 mars 2019**

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2019 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Louis Thauvette

Et résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2019 soit adopté le tout en conformité du Code municipal.

**Adopté à l’unanimité**

**2019-04-138** **Acceptation des comptes du 21 mars au 10 avril 2019**

Il est proposé par Serge Clément

Appuyé par Aline Trudel

Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes du 21 mars au 10 avril 2019 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes payés dûment déposées aux membres du Conseil;

|  |  |
| --- | --- |
| ***FONDS D’ADMINISTRATION*** | ***MONTANT PAYÉ*** |
| * Paiement par chèques
 | 238 797.78$ |
| * Chèques annulés
 | 218.45$ |
| * Paiements par prélèvement bancaire
 | 168 551.20$ |
| * Prélèvements bancaires annulés
 | 0$ |
| * Salaires versés – paies numéros 10 à 12
 | 231 902.83$ |
| * Contribution de l’employeur
 | 32 444.59$ |
| **FONDS DES RÈGLEMENTS** |  |
| * 9600226
 | 1 437.19.64$ |

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds;

*Le conseiller, M. Bernard Daoust, demande le vote sur l’acceptation des comptes du 21 mars au 10 avril 2019. :*

*M. Bernard Daoust : contre M. Marcel Guérin : pour*

*M. Louis Thauvette : pour Mme Aline Trudel : pour*

*M. Serge Clément : pour M. Michel Proulx : pour*

**Adopté sur division**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

**2019-04-139 Acceptation de la liste des bons de commande du 13 mars au 1er avril 2019**

Il est proposé par Marcel Guérin

Appuyé par Louis Thauvette

Et résolu

QUE conformément à l’article 961.1 du Code municipal, le rapport des dépenses présenté à cette séance inclus également le rapport des autorisations de dépenses émis au cours du mois précédent;

QUE la présente certifie que la liste des bons de commandes et la liste des engagements financiers de l’année 2019 transmises par le secrétaire-trésorier à chaque membre du Conseil, et émises le 1er avril 2019 ont été acceptées par le Conseil municipal à cette séance.

|  |  |
| --- | --- |
| ***BONS DE COMMANDES*** | ***MONTANT D’ENGAGEMENT*** |
| * Liste des bons de commandes
 | 4 339.47$ |
| * Listes des engagements financiers (ententes)
 | 708 195.53$ |

**Adopté à l’unanimité**

**2019-04-140 Demande de subventions, financement et autre**

 ***Diocèse de Valleyfield : souper bénéfice annuel des œuvres de l’Évêque de Valleyfield***

ATTENDU l’invitation du Diocèse de Valleyfield à son souper bénéfice annuel des Œuvres de l’Évêque de Valleyfield le 1er mai prochain;

 ATTENDU QUE les fonds amassés permettent à l’Évèque de Valleyfield d’assurer la mission pastorale d’évangélisation auprès des jeunes, des vocations et des paroisses;

Il est proposé par Marcel Guérin

Appuyé par Michel Proulx

Et résolu

D’ACHETER 2 billets au coût de 60$ / chacun pour le souper bénéfice annuel des Œuvres de l’Évêque de Valleyfield qui se déroulera le 1er mai 2019 et de mandater le maire, M. Raymond Larouche, à titre de représentant de la Municipalité.

**Adopté à l’unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

**2019-04-141 Demande de subventions, financement et autre**

***École R & D Éthier : levée de fond / démonstration d’art martiaux au profit de la Fondation de l’Hôpital du Suroît***

ATTENDU QUE la Fondation de l’Hôpital du Suroît en collaboration avec l’École d’arts martiaux R & D Éthierorganisent une levée de fond au profit de la Fondation de l’Hôpital du Suroît le 4 mai 2019 à l’Opti-centre (gymnase de l’école Marguerite-Bourgeoys);

ATTENDU QUE les organiseurs sollicitent la collaboration de la Municipalité afin d’obtenir gracieusement la salle Opti-Centre;

ATTENDU QUE l’École d’arts martiaux R & D Éthier a acquitté les frais de location de l’Opti-centre pour cet évènement au coût de 190$ (taxes en sus);

ATTENDU le règlement sur la tarification des biens et services de la Municipalité;

ATTENDU la recommandation du Comité des Parcs et réseau cyclable lors de la réunion du 20 mars 2019;

Il est proposé par Marcel Guérin

Appuyé par Bernard Daoust

Et résolu

DE VERSER une subvention discrétionnaire de 190$ (taxes en sus) à l’école d’arts martiaux R & D Éthier représentant les frais de location de l’Opti-Centre, et ce dans le cadre de la levée de fonds pour la Fondation de l’Hôpital du Suroît.

**Adopté à l’unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

 Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

**2019-04-142 Demande de subventions, financement et autre**

**École Marguerite-Bourgeoys**

***Demande de fermeture de la rue Saint-Joseph pour événement humanitaire***

ATTENDU QUE les enseignantes de 5e année de l’école Marguerite-Bourgeoys organisent un évènement humanitaire afin de sensibiliser les élèves sur les conditions de vie difficiles de certains enfants dans le monde;

ATTENDU QUE cet évènement consiste à marcher pour amasser des fonds pour les enfants d’Haïti;

ATTENDU la demande de la fermeture de la rue Saint-Joseph le 18 avril 2019 entre 12h30 et 14h45 afin de permettre aux participants de marcher en toute sécurité;

ATTENDU la recommandation de membres du Comité des Parcs et réseau cyclable lors de la réunion du 3 avril 2019;

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Louis Thauvette

Et résolu

D’AUTORISER la fermeture partielle du côté ouest (côté de l’école) de la rue Saint-Joseph le 18 avril 2019 entre 12h30 et 14h45 soit la section comprise entre le chemin du Fleuve et la voie piétonnière Saint-Jean, et ce afin de permettre la tenue de l’évènement humanitaire « La marche de l’eau » organisé par les enseignantes de 5e année de l’école Marguerite-Bourgeoys;

QUE l’école Marguerite-Bourgeoys soit responsable d’assurer la circulation automobile sur la rue Saint-Joseph.

**Adopté à l’unanimité**

**2019-04-143 Demande de subventions, financement et autre**

***Demandes diverses pour la tenue d’un duathlon***

ATTENDU QUE l’école Marguerite-Bourgeoys organise un duathlon le 19 juin prochain de 8h30 à 11h30 et de 12h45 à 14h30 dans la cour d’école et les rues avoisinantes ;

ATTENDU QUE l’école sollicite l’aide de la Municipalité afin de procéder à la fermeture partielle et à l’entretien de certaines rues afin d’assurer le bon dénouement de l’activité de même qu’à bénéficier de certains équipements ;

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Bernard Daoust

Et résolu

D’AUTORISER la fermeture partielle du quadrilatère des rues Saint-Thomas, Saint-Pierre, Daoust et Saint-Joseph et de fournir les équipements disponibles pour la tenue du duathlon de l’école Marguerite-Bourgeois le 19 juin 2019 ;

QUE la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

**Adopté à l’unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour affecter la dépense.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

**2019-04-144 Demande de subventions, financement et autre**

***Piste cyclable Soulanges : contribution annuelle à l’entretien de la piste cyclable***

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres fait partie des six municipalités riveraines à la piste cyclable Soulanges;

ATTENDU la réception de la facture numéro CPCS19-002 du Comité Piste Cyclable Soulanges relative à la contribution annuelle pour l’entretien général de la piste pour la saison 2019;

ATTENDU QUE l’investissement des six municipalités est de 2$ par habitant selon la population officielle au 1er janvier 2019 décrétée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU QUE la population de Les Cèdres est de 7 040;

Il est proposé par Louis Thauvette

Appuyé par Aline Trudel

Et résolu

D’ACQUITTER la facture numéro CPCS19-002 du Comité Piste Cyclable Soulanges relative à la contribution annuelle pour l’entretien général de la piste pour la saison 2019 au montant de 14 080$ (taxes non applicables).

**Adopté à l’unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour affecter la dépense.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

**2019-04-145 Demande de subventions, financement et autre**

***Mlle Laurence Lavigne: équipe féminine de hockey / Politique de subvention à l’élite – volet sportif***

ATTENDU la demande de subvention à l’élite pour Mlle Laurence Lavigne, membre de l’équipe féminine de hockey Bantam AAA;

ATTENDU QUE Mlle Lavigne a été sélectionnée afin de représenter la région du Sud-Ouest lors de la 54e Finale des Jeux du Québec qui s’est déroulée du 5 au 9 mars à Québec;

ATTENDU QUE la demande de subvention s’inscrit dans la Politique de subvention à l’élite / volet sportif;

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Michel Proulx

Et résolu

D’ACCORDER une subvention de 250$ à Mlle Laurence Lavigne, membre de l’équipe féminine de hockey Bantam AAA dans le cadre de la Politique de subvention à l’élite / volet sportif.

**Adopté à l’unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

 Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

**2019-04-146 Journée Corvée printanière / Jour de la terre**

ATTENDU QUE le Jour de la Terre est un mouvement participatif en environnement le plus important de la planète qui se déroule le 22 avril;

 ATTENDU QUE le Comité de la Piste cyclable Soulanges invite les 6 municipalités riveraines à participer à la Journée Corvée printanière qui se déroulera le 28 avril prochain de 10h à 14h en appui au mouvement;

 ATTENDU la recommandation de membres du Comité des Parcs et réseau cyclable lors de la réunion du 3 avril 2019;

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Louis Thauvette

Et résolu

QUE le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres confirme sa participation à la Journée Corvée Printanière qui se déroulera le 28 avril prochain de 10h à 14 h au stationnement incitatif (station des Chênes) à Les Cèdres;

QU’une enveloppe budgétaire au montant de 250$ soit allouée pour l’organisation de l’évènement.

**Adopté à l’unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

 Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

**2019-04-147 Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d’Hydro-Québec : autorisation de signature**

ATTENDU l’adhésion de la Municipalité des Cèdres au Programme de mise en valeur intégrée d’Hydro-Québec et acceptant le versement d’une quote-part au montant de 105 300$ ;

 ATTENDU QUE la Municipalité doit déposer une initiative de mise en valeur municipale afin de bénéficier de ce soutien financier;

ATTENDU QUE l’initiative déposée par la Municipalité auprès d’Hydro-Québec est la réalisation d’un lien cyclable entre le domaine Haut-Chambery et le domaine Lucerne;

Il est proposé par Marcel Guérin

Appuyé par Michel Proulx

Et résolu

QUE le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à soumettre au nom de la Municipalité, la demande « Fiche d’initiative – Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) » relative à l’initiative « Lien cyclable entre le domaine Haut-Chamberry et le domaine Lucerne »;

QUE la Municipalité des Cèdres s’engage à respecter les modalités prévues au Guide de participation à l’intention des organismes admissibles.

**Adopté à l’unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

 Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

**2019-04-148 Dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs au 31 décembre 2018 / auditeur**

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Serge Clément

Et résolu

D’ACCEPTER le dépôt du rapport financier de la Municipalité des Cèdres pour l'année se terminant le 31 décembre 2018 ainsi que les annexes, le tout tel que soumis dans un document préparé sur les formulaires du ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire et dont copie est transmise audit Ministère et déposée aux archives de la Municipalité;

D’ACCEPTER le rapport des auditeurs de la Municipalité des Cèdres tel que présenté dans un document abrégé et soumis à cette séance par M. Michel Poirier CPA, auditeur, CA de la firme comptable Poirier & Associés;

QUE le secrétaire-trésorier est également autorisé à signer pour la Municipalité des Cèdres les documents pertinents, soit ceux demandés par les auditeurs et/ou ceux du ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire.

**Adopté à l’unanimité**

**2019-04-149 Plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées**

ATTENDU les demandes de Plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) déposées au Comité consultatif d’urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU a recommandé l’acceptation des PIIA lors de sa réunion du 20 mars 2019;

Il est proposé par Marcel Guérin

Appuyé par Michel Proulx

Et résolu

D’ACCEPTER les Plans d’implantation et d’intégration architecturale, tel que déposé, pour les propriétés suivantes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Adresse*** | ***Nature de la demande*** | ***Décision***  |
| 2088, chemin du Fleuve – lots 2 047 412 et 2 047 169 | Fenêtres véranda | Acceptée |
| 815, chemin du Fleuve – lot 2 047 738 | Galerie | Acceptée |
| 1234 – 1238, chemin du Fleuve – lot 2 048 260 | Triplex avec local commercial | Acceptée |
| 6, rue Saint-Paul – lot 2 047 316 | Revêtement toiture | Acceptée |
| 658, chemin Saint-Féréol – lot 2 047 844  | Changement d’une partie du revêtement de toiture | Acceptée |

**Adopté à l’unanimité**

**2019-04-150 Demande de dérogation mineure**

***157, avenue des Mésanges / agrandissement, marge latérale et largeur totale d’une maison mobile – lot 2 047 145***

ATTENDU la demande de Mme Nathalie Naud datée du 19 mars 2019;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à régulariser l’agrandissement d’une maison mobile avec une marge latérale nord de 1,37 mètre et d’une largeur totale mesurée sur la façade la plus étroite de 10,58 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements proscrit l’agrandissement d’une maison mobile, prescrit une marge latérale minimale de 2 mètres et une largeur totale mesurée sur la façade la plus étroite de 10 mètres maximum pour une maison mobile;

ATTENDU le plan de localisation produit par M. David Simoneau, arpenteur géomètre, daté du 19 février 2019, portant la minute 11 363 et le numéro de dossier S6472-1;

ATTENDU QUE les travaux d’agrandissement bénéficiaient d’un permis;

ATTENDU QUE le propriétaire était de bonne foi lors de l’agrandissement qui ne respectait pas le permis;

ATTENDU QUE la voisine, principalement affectée par ces travaux, à produit une lettre d’appui;

ATTENDU QUE la propriétaire s’est engagée à produire les recommandations d’un ingénieur pour les fondations, tel qu’exigé par le règlement de zonage;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d’une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n’a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé unanimement l’acceptation de la demande lors de sa réunion du 27 mars 2019;

ATTENDU QU’un avis public a été affiché le 25 mars 2019;

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s’ils ont des commentaires ou objections et qu’aucun citoyen ne s’est exprimé;

Il est proposé par Marcel Guérin

Appuyé par Michel Proulx

Et résolu

D’ACCEPTER la demande de dérogation mineure visée par la demande déposée le 19 mars 2019 pour le 157, avenue des Mésanges (lot 2 047 145) / Agrandissement, marge latérale et largeur totale d’une maison mobile.

**Adopté à l’unanimité**

**2019-04-151 Demande de dérogation mineure**

***1154, chemin Saint-Féréol / marge avant (lot 2 047 795)***

ATTENDU la demande de Mme Stéphanie Poirier datée du 22 février 2019;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d’une maison unifamiliale isolée avec une implantation perpendiculaire au chemin avec une marge avant de 20 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une marge avant de 10 mètres pour une maison unifamiliale isolée implantée perpendiculairement au chemin;

ATTENDU la moyenne d’implantation des bâtiments environnants;

ATTENDU QUE les arbres peuvent être remplacés;

ATTENDU QUE l’installation septique peut être construite à l’arrière à la satisfaction du propriétaire;

ATTENDU QUE la marge prescrite a pour objectif le maintien du patrimoine paysager;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d’une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n’a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé unanimement d’accepter la demande lors de sa réunion du 27 mars 2019 conditionnellement à ce que la marge avant soit de maximum 15 mètres;

ATTENDU QU’un avis public a été affiché le 25 mars 2019;

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s’ils ont des commentaires ou objections et qu’aucun citoyen ne s’est exprimé;

Il est proposé par Marcel Guérin

Appuyé par Michel Proulx

Et résolu

D’ACCEPTER la demande de dérogation mineure visée par la demande déposée le 22 février 2019 pour le 1154, chemin Saint-Féréol (lot 2 047 795) / marge avant.

**Adopté à l’unanimité**

**2019-04-152 Commission de protection du territoire agricole : demande d’autorisation pour une utilisation autre que l’agriculture (relocalisation d’une structure de télécommunications TÉLUS) – 560, chemin Saint-Grégoire - lot 3 271 321**

ATTENDU la demande de TÉLUS concernant une demande d’utilisation à une fin autre que l’agriculture conformément à l’article 58 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

ATTENDU QUE la demande vise la relocalisation d’une structure de télécommunication pour maintenir un service et la couverture dans un réseau existant;

ATTENDU QUE la superficie visée par la demande est de 0,446 hectare;

ATTENDU QUE la superficie du lot visé est de 23,4 hectares ;

ATTENDU QUE la structure est présentement en territoire agricole, que l’emplacement projeté n’est pas cultivé et que l’utilisation à des fins autres que l’agriculture dudit terrain n’affectera nullement l’homogénéité du territoire agricole;

ATTENDU QUE l’installation n’aura pas d’impact sur les élevages actuels et futurs;

ATTENDU QUE l’utilisation projeté doit se faire dans un certain périmètre et que, dans ce périmètre, l’espace disponible à l’extérieur de la zone agricole est résidentiel ;

ATTENDU que le projet ne nécessite pas l’aménagement d’un chemin d’accès ni d’abattage d’arbre ;

ATTENDU QUE les travaux sont faits pour des fins d’utilité publique ;

ATTENDU QUE la présente demande ne contrevenait pas aux différentes lois et règlements des autres instances gouvernementales au moment de son dépôt ;

ATTENDU QUE la présente demande ne contrevient pas aux règlements municipaux ;

ATTENDU QU’il n’y a pas d’espace approprié disponible en zone non agricole ailleurs sur le territoire de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente demande répond aux critères édictés à l’article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec ;

ATTENDU QUE le Comité administratif d’urbanisme a recommandé l’appui de la demande d’autorisation lors de sa réunion du 27 mars 2019;

Il est proposé par Michel Proulx

Appuyé par Serge Clément

Et résolu

D’APPUYER la demande d’autorisation de TÉLUS adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l’utilisation à une fin autre que l’agriculture pour la relocalisation d’une structure de télécommunications pour le 560, chemin Saint-Grégoire.

**Adopté à l’unanimité**

**2019-04-153 Nature-Action Québec : offre de services professionnels relative à l’accompagnement et sensibilisation des citoyens dans le cadre de la collecte des matières organiques**

ATTENDU QUE la Politique québécoise de gestion de matières résiduelles prévoit, entre autres mesures, l’interdiction totale de l’enfouissement des matières organiques d’ici 2020 ;

ATTENDU QUE pour y répondre, les organisations municipales doivent déployer des moyens pour détourner de l'enfouissement un maximum des matières résiduelles générées ;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a mise en place la collecte de matières organiques sur l'ensemble de son territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire informer, sensibiliser les citoyens et désamorcer leurs inquiétudes face à la collecte des matières organiques ;

ATTENDU l’expertise de Nature-Action Québec ;

ATTENDU QUE l’offre de service professionnels prévoit 400 adresses ciblées par la Municipalité pour une visite porte-à-porte en début du mois de mai pour un maximum de 32 heures;

ATTENDU QU’un rapport sommaire basé sur les données recueillies sera remis à la Municipalité afin d’améliorer la collecte;

Il est proposé par Louis Thauvette

Appuyé par Aline Trudel

Et résolu

D’ACCEPTER l’offre de service professionnels de Nature-Action Québec relative à la sensibilisation des citoyens à la collecte des matières organiques au montant de 3 030$ (taxes en sus).

**Adopté à l’unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

**2019-04-154 BC2 : mandat pour la rédaction du règlement numéro 436-2019 relatif au contrôle intérimaire pour le secteur de la zone I-2 et la révision du règlement sur le plan d’urbanisme**

ATTENDU QUE la Municipalité nécessite des services de professionnels en urbanisme pour l’élaboration d’un règlement de contrôle intérimaire visant la zone I-2 ainsi que la révision du projet de règlement du plan d’urbanisme numéro 304-11-2019 ;

ATTENDU l’offre de service professionnels de la firme BC2 estimant à une cinquantaine d’heures le temps nécessaire afin de compléter l’ensemble des étapes;

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Michel Proulx

Et résolu

D’ACCEPTER l’offre de service professionnels de BC2 pour l’élaboration d’un règlement de contrôle intérimaire visant la zone I-2 ainsi que la révision du projet du règlement du plan d’urbanisme numéro 304-11-20019 au montant estimé de 6 500$ (taxes en sus).

**Adopté à l’unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

**2019-04-155 Annulation du règlement numéro 395-9-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de préciser certaines dispositions relatives à l’affichage**

ATTENDU QU’une consultation publique sur le premier projet de règlement s’est déroulée le 24 janvier 2019;

ATTENDU le rapport de l’analyse de conformité du premier projet de règlement numéro 395-9-2018 en date du 1er février 2019 reçu par la MRC de Vaudreuil-Soulanges attestant que le projet de règlement est non conforme aux objectifs du schéma d’aménagement révisé (SAR) actuel et aux dispositions du document complémentaire, plus précisément qu’il ne respecte pas l’article 19.13 du SAR;

ATTENDU QUE de nouveaux éléments doivent être ajoutés au règlement afin de se conformer aux objectifs du schéma d’aménagement révisé (SAR) actuel et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QU’une reprise de la procédure d’adoption d’un nouveau règlement est requise;

Il est proposé par Michel Proulx

Appuyé par Marcel Guérin

Et résolu

QUE le Conseil municipal annule le règlement numéro 395-9-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de préciser certaines dispositions relatives à l’affichage;

QUE le Conseil municipal exige la collaboration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans la priorité du traitement d’un nouveau règlement modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de préciser certaines dispositions relatives à l’affichage, et ce afin de ne pas pénaliser les commerçants.

**Adopté à l’unanimité**

**2019-04-156 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d’emprunt numéro 437-2019 décrétant un emprunt de 178 000$ pour l’aménagement du parc Émile**

Conformément à l’article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1) :

[1] La conseillère, Mme Aline Trudel, donne avis de motion qu’il sera soumis lors d’une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 437-2019 décrétant un emprunt de 178 000$ pour l’aménagement du parc Émile;

[2] Le conseiller dépose également le projet de règlement, joint en annexe du présent procès-verbal.

**Adopté à l’unanimité**

*L’annexe mentionnée à la présente résolution est conservée dans le dossier municipal approprié sous la cote 105.120*

**2019-04-157 Adoption du règlement numéro 304-11-2019 modifiant le règlement du plan d’urbanisme numéro 304-2008 et ses amendements afin de modifier les conditions d’implantation industrielle par la création du Parc industriel régional des Cèdres**

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme;

ATTENDU QUE le 15 janvier 2008, le Conseil de la Municipalité des Cèdres a adopté le plan d’urbanisme par son règlement numéro 304-2008;

ATTENDU QUE conformément aux articles 109 et suivants de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme, la Municipalité des Cèdres peut commencer un processus de modification de son plan d’urbanisme par l’adoption d’un projet de règlement;

ATTENDU QUE le territoire du parc régional comprend celui de la zone I2 et qu’il est identifié à titre d’îlot déstructuré au schéma d’aménagement révisé (SAR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, notamment, encadrer le développement de cet îlot déstructuré dans son plan d’urbanisme par l’implantation d’un parc industriel régional;

ATTENDU QUE le parc régional projeté est situé dans un secteur stratégique à proximité de l’autoroute 20;

ATTENDU QUE le Conseil juge approprié de modifier ledit règlement numéro 304-2008 de façon à modifier les conditions d’implantation industrielle par la création du Parc industriel régional de Les Cèdres;

ATTENDU QU’un avis de motion a été dûment déposé et un projet de règlement adopté lors de la séance du Conseil du 12 février 2019;

ATTENDU QU’une consultation publique sur le projet de règlement prévue à la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme s’est déroulée le 4 avril 2019 à 19h et qu’aucune modification n’a été apportée au projet de règlement numéro 304-11-2019;

Il est proposé par Michel Proux

Appuyé par Marcel Guérin

Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :

***Règlement du plan d’urbanisme numéro 304-11-2019 modifiant le règlement du plan d’urbanisme numéro 304-2008 afin de modifier* l*es conditions d’implantation industrielle par la création du Parc industriel régional de Les Cèdres***

QUE le texte du règlement numéro 304-11-2019 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**Adopté à l’unanimité**

*L’annexe mentionnée à la présente résolution est conservée dans le dossier municipal approprié sous la cote 105.120*

**2019-04-158 Abrogation de la résolution numéro 2019-02-64 : contestation du rapport de l’analyse de conformité du premier projet de règlement numéro 395-9-2018 en date du 1er février 2019 déposé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges**

 ATTENDU la résolution 2019-04-155 annulant le règlement numéro 395-9-2018;

ATTENDU QU’un nouveau règlement modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de préciser certaines dispositions relatives à l’affichage doit être adopté ;

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Louis Thauvette

Et résolu

D’ABROGER la résolution numéro 2019-02-64.

**Adopté à l’unanimité**

**2019-04-159 Hydra-Spec : mandat d’inspection des bornes d’incendie et rapport de résultats**

ATTENDU le schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en vigueur;

ATTENDU la nécessité de procéder à la vérification de l’état mécanique ainsi que le débit de chacune des bornes fontaines selon la charte NFPA;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique de gestion contractuelle ainsi que la Politique d’acquisition de biens et services ;

Il est proposé par Marcel Guérin

Appuyé par Bernard Daoust

Et résolu

D’OCTROYER le mandat d’inspection des 145 bornes d’incendie et rapport de résultats à la firme Hydra-Spec pour un contrat de 3 ans au prix unitaire de 21.95$ soit un montant total de 3 182.75$ (taxes en sus) annuellement.

**Adopté à l’unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

**2019-04-160 Modification de la Politique de subvention pour activités sportives**

ATTENDU la pertinence de modifier les modalités de paiement de l’aide financière déposée par les citoyens;

ATTENDU la pertinence de reconnaître de nouveaux organismes accrédités par la Municipalité;

ATTENDU la recommandation de membres du Comité des Parcs et piste cyclable lors de la réunion du 20 mars 2019;

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Michel Proulx

Et résolu

DE MODIFIER la Politique de subventions pour activités sportives tel que déposé à la présente séance du 9 avril 2019;

QUE la Politique soit annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**Adopté à l’unanimité**

*L’annexe mentionnée à la présente résolution est conservée dans le dossier municipal approprié sous la cote 103.120*

**2019-04-161 Horaire des heures de service et d’ouverture de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour l’année 2019**

 ATTENDU QU’il y a lieu de déterminer les heures de service et d’ouverture de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour l’année 2019;

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Louis Thauvette

Et résolu

QUE l’horaire régulier de la bibliothèque s’établit comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| Lundi | 10h à 16h |
| Mardi | 10h à 20h |
| Mercredi | 15h à 20h |
| Jeudi | 10h à 20h |
| Vendredi | 10h à 16h |
| Samedi | 9h à 12h |

QUE l’horaire de la bibliothèque lors de congés fériés s’établit comme suit :

**Congés fériés 2019**

|  |  |
| --- | --- |
| **Fête**  | **Horaire** |
| **Pâques**  | Vendredi saint : ouvert le 19 avrilSamedi de Pâques : ouvert le 20 avril Dimanche de Pâques : fermé le 21 avrilLundi de Pâques : ouvert le 22 avril |
| **Journée nationale des patriotes**  | Ouvert le lundi 20 mai  |
| **Fête nationale du Québec**  | Fermé le lundi 24 juin  |
| **Fête du Canada**  | Ouvert le lundi 1er juillet  |
| **Fête du Travail**  | Ouvert le lundi 2 septembre  |
| **Action de grâce**  | Ouvert le lundi 14 octobre  |
| **Noël**  | Ouvert le mardi 24 décembreFermé le mercredi 25 décembreOuvert le jeudi 26 décembre (13h à 20h)Ouvert le vendredi 27 décembre Ouvert le samedi 28 décembre Fermé le dimanche 29 décembre  |
| **Jour de l’an**  | Ouvert le lundi 30 décembreOuvert le mardi 31 décembreFermé le mercredi 1er janvier (2020) |

**Adopté à l’unanimité**

**2019-04-162 Protocole d’entente relatif aux tarifs préférentiels à l’utilisation du Parc régional des Îles de St-Timothée et la navette fluviale Les Cèdres/ Salaberry-deValleyfield : autorisation de signature**

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est partenaire financier dans l’entente tripartite de la navette fluviale Les Cèdres / Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU QUE lien inter-rives permet d’accéder au quai fédéral de Les Cèdres et au Parc régional des Îles-de-Saint-Timothée;

ATTENDU QUE l’entente intervenue avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative aux tarifs préférentiels à l’utilisation du Parc régional des Îles de St-Timothée et la navette fluviale Les Cèdres/ Salaberry-deValleyfield est échue depuis le 31 décembre 2018;

ATTENDU la volonté des parties d’offrir à nouveau un tarif préférentiel à ses résidents pour l’année 2019;

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Michel Proulx

Et résolu

D’AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer un protocole d’entente relatif aux tarifs préférentiels à l’utilisation du Parc régional des Îles de St-Timothée et la navette fluviale Les Cèdres/ Salaberry-deValleyfield.

**Adopté à l’unanimité**

**2019-04-163 Demande d’autorisation au ministère des transports du Québec pour l’aménagement d’une piste cyclable reliant le secteur Lucerne au secteur Haut-Chamberry sur l’emprise de la route 338**

ATTENDU la demande des citoyens du secteur Haut-Chamberry de bénéficier d’un lien cyclable les reliant au secteur Lucerne afin d’accéder à la piste cyclable Soulanges en toute sécurité;

ATTENDU QUE la route 338 relève de la compétence du ministère des Transports du Québec;

Il est proposé par Marcel Guérin

Appuyé par Aline Trudel

Et résolu

QUE le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres demande l’autorisation au ministère des Transports d’aménager une piste cyclable reliant le secteur Lucerne au secteur Haut-Chamberry via l’emprise de la route 338;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, est autorisé à signer tout document au nom de la Municipalité des Cèdres dans le cadre de ladite demande d’autorisation au ministère des Transports.

**Adopté à l’unanimité**

**2019-04-164 Modification du Programme d’aide financière pour parents de nouveau-nés**

ATTENDU QU’il existe des services de location de couches lavables;

ATTENDU la pertinence de modifier le Programme d’aide financière pour parents de nouveau-nés afin d’inclure l’admissibilité de ce service au programme;

ATTENDU la recommandation de membres du Comité des Parcs et piste cyclable lors de la réunion du 20 mars 2019;

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Serge Clément

Et résolu

DE MODIFIER le Programme d’aide financière pour parents de nouveau nés tel que déposé à la présente séance du 9 avril 2019;

QUE le Programme soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**Adopté à l’unanimité**

*L’annexe mentionnée à la présente résolution est conservée dans le dossier municipal approprié sous la cote 103.120*

**2019-04-165 Ajout de 5 heures / semaine au poste d’animation à la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour la période estivale du 25 juin au 15 août 2019**

ATTENDU le succès de l’activité « Tente à lire » depuis sa création en 2016;

 ATTENDU les besoins en matière d’animation;

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Louis Thauvette

Et résolu

 D’AUGMENTER les heures de travail de Mme Annik Lebeuf, préposée à l’animation à 20 heures / semaine pour la période estivale du 25 juin au 15 août 2019.

**Adopté à l’unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

**2019-04-166 Embauche de M. Marc-André Hébert à titre de journalier/ouvrier temporaire au Service des travaux publics**

ATTENDU les besoins en personnel pour la période estivale 2019 au Service des travaux publics;

                           ATTENDU les entrevues effectuées les 5 novembre 2018 et le 1er avril 2019;

                           ATTENDU la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par       Serge Clément

Appuyé par                Michel Proulx

Et résolu

D’EMBAUCHER M. Marc-André Hébert à titre de journalier/ouvrier temporaire pour la période estivale 2019, et ce selon les conditions prévues à la convention collective de l’union des employés et employées de service – section locale 800 en vigueur;

QUE l’embauche est conditionnelle à un examen médical pré-emploi satisfaisant;

QUE la période d’emploi débute le 15 avril 2019 et se termine le vendredi 6 septembre 2019 inclusivement.

**Adopté à l’unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

**2019-04-167 Embauche de M. Nicolas Lebeau à titre de capitaine de la navette fluviale pour la saison 2019**

ATTENDU le poste disponible de capitaine de la navette fluviale;

ATTENDU le titre de capitaine pour la navette fluviale obtenu par M. Lebeau suite à une formation à l’institut maritime du Québec en mai 2017;

ATTENDU ses connaissances et son expérience sur la sécurité de base des petits bâtiments dont la navette fluviale à titre de capitaine et de matelot depuis 2017;

Il est proposé par       Aline Trudel

Appuyé par                 Marcel Guérin

Et résolu

D’EMBAUCHER M. Nicolas Lebeau à titre de capitaine de la navette fluviale au taux horaire de 16.37$ pour la période du 18 mai au 14 octobre 2019, et ce selon les conditions de travail intervenues entre les parties.

**Adopté à l’unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

**2019-04-168 Embauche de M. Alexandre Chiasson à titre de matelot de la navette fluviale pour la saison 2019**

ATTENDU l’offre d’emploi dûment publié le 27 février 2019;

ATTENDU ses connaissances et son expérience sur la sécurité de base des petits bâtiments dont la navette fluviale à titre de matelot depuis 2018;

ATTENDU la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par       Aline Trudel

Appuyé par                 Marcel Guérin

Et résolu

D’EMBAUCHER M. Alexandre Chiasson à titre de matelot de la navette fluviale au taux horaire de 13.56$ pour la période du 18 mai au 14 octobre 2019, et ce selon les conditions de travail intervenues entre les parties.

**Adopté à l’unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

**2019-04-169** **Embauche saisonnière de Mme Émilyanne Gagnon-Tremblay à titre d’aide-animatrice au Service des loisirs et à la bibliothèque**

ATTENDU les besoins en animation au Service des loisirs et à la bibliothèque pour la période estivale;

ATTENDU l’offre d’emploi dûment publié le 27 février 2019;

Il est proposé par       Aline Trudel

Appuyé par                 Bernard Daoust

Et résolu

D’EMBAUCHER Mme Émilyanne Gagnon-Tremblay à titre d’aide-animatrice au Service des loisirs et à la bibliothèque pour la période du 25 juin au 15 août 2019, et ce selon les conditions intervenues entre les parties.

**Adopté à l’unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

**Période de questions allouée aux personnes présentes**

*Début de la période : 20h43*

*Fin de la période de questions : 21h09*

### Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

### 2019-04-170 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l’ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Serge Clément

Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 21h14.

**Adopté à l’unanimité**

Raymond Larouche Jimmy Poulin

Maire Secrétaire-trésorier